



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 06/2022 de la Municipalité du 11 avril 2022 relatif au rapport de gestion 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

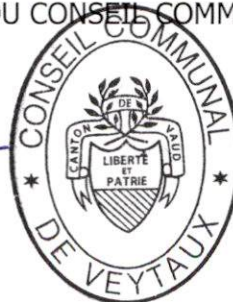
1. de refuser de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 ;
2. de refuser d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2021, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


P. Ruch



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida